

**UE LIBRE SSU & Module Optionnel « ACTIONS DE PREVENTION »
FICHE DESCRIPTIVE 2016-2017**

Intitulé de l'UE : ACTIONS DE PREVENTION

Ouverte aux étudiants des filières santé (sous forme de module optionnel) et aux étudiants intéressés par la réalisation d'une action dans le domaine de la prévention auprès des étudiants

Objectifs et contenu pédagogiques : l'objectif est de former des étudiants et de les accompagner dans la réalisation d'actions de prévention, selon le thème qu'ils auront déterminé, ce qui se décompose en :

- Acquérir et développer des compétences d'animation et de réalisation d'action dans le domaine de la prévention
- Préparer et réaliser des actions de prévention auprès des étudiants de l'Université de Clermont-Auvergne en journée comme en soirée

Responsable de l'UE : SSU, Pr Laurent GERBAUD, Me Emeline BORN, Me Manon GOURBEUIL

Intervenants : SSU en partenariat avec l'ANPAA Auvergne, Avenir Santé, le CADIS-CRIPS, le CRIAVS Auvergne et la Prévention Routière

Inscription : **scolarité médecine 1^{er} cycle + scolarité de l'UFR d'origine pour les étudiants autres que médecine** avec copie pour information à schevrin@chu-clermontferrand.fr et prevention_ssu@clermont-universite.fr

Contact - Information : Emeline Born et Manon GOURBEUIL prevention_ssu@clermont-universite.fr
S.Chevrin schevrin@chu-clermontferrand.fr

Période durant laquelle l'UE sera dispensée : S1

Nombre d'heures : 40 heures.

Capacité d'accueil : 20 étudiants

Créneaux horaires réservés : formation concentrée en soirée (18h-20h - selon planning) de septembre à Octobre

Lieu :

- **enseignements :** CHU service de santé publique, 7 place Henri Dunant et Faculté de Médecine-Pharmacie
- **intervention :** sur le campus UCA (Université, CROUS) ou en espace virtuel (forum, réseaux sociaux) selon le projet étudiant

Modalités de contrôle des connaissances : rapport écrit de ce qui a été entrepris avec oral de présentation.

NB : Les modalités de contrôle des connaissances, pour les UE libres comme pour toutes les autres UE, seront portées à la connaissance des étudiants lorsque le CA, après l'avis du CEVU, les aura votées (début octobre).